# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX – VARILHES Compte rendu succinct DELIBERATIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU

### Séance du 28 avril 2021

Nombre de délégués titulaires : 22

Présents : 20 Représentés : 1 Votants : 21

Par suite d'une convocation en date du 22 avril 2021 les membres composant le bureau de la communauté d'agglomération Pays Foix - Varilhes, dûment habilité par délibération de la délégation d'attributions faite par le conseil communautaire dans sa séance du 22 juillet 2020, se sont réunis salle Guy Destrem, aux Forges de Pyrène à Montgailhard, sous la présidence de Thomas FROMENTIN.

#### PRÉSENTS :

FROMENTIN Thomas (président), BOUBY Annie, TARTIE Michel, EYCHENNE Patrick, ROUCH Florence, VILLE Pierre, LAGARDE-AUTHIE Colette, AUTHIE Francis, CAYROL Paul, VILAPLANA Anne, ALBA Jean-Paul, CAUX Michel, GONZALES Monique, LAGUERRE Francis (vice-présidents), AUDINOS Michel, MARCEROU Yves, PIQUEMAL Christophe, PUJOL Jean-Louis, QUAINON Philippe, SPRIET Jean-François (membres du Bureau).

### **EXCUSÉ ET REPRESENTÉ:**

CARRIERE Danielle procuration à BOUBY Annie

**EXCUSÉ**:

MIROUZE Jean-Pierre

### **DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU**

 Tourisme / Plan départemental itinéraires de promenade et randonnées sollicitation de subvention auprès du département de l'Ariège pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée intercommunaux

Rapporteur: Pierre VILLE

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes;

Vu les articles L311-3 du Code du Sport et L361-1 du Code de l'Environnement, par lesquels le conseil départemental de l'Ariège est compétent pour définir les modalités d'administration du PDIPR et son implication dans la gestion des itinéraires qui y sont inscrits ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2017 validant le diagnostic et le projet de territoire et notamment l'action 1.3.20 et la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2021 validant le projet de territoire actualisé et réaffirmant l'inscription de l'action dans le projet;

Considérant les conventions existantes entre le Département de l'Ariège et la communauté de communes du Pays de Foix, transférées à la communauté d'agglomération, d'une part, et entre le Département de l'Ariège et l'Office de tourisme Foix Ariège-Pyrénées relatives à l'entretien et la gestion des itinéraires du plan départemental de randonnées d'autre part ;

Vu la décharge de cette mission confiée auparavant en partie (secteur de Varilhes) à l'Office de Tourisme Foix Ariège Pyrénées qui restera consulté à titre informatif;

Considérant que la communauté d'agglomération a confié à l'entreprise ATH, l'entretien et le balisage des 19 sentiers communautaires inscrits au guide ;

Considérant que le coût de fonctionnement 2021 pour les deux lots de cette prestation est évalué à 19.919,63 € HT et comprend l'entretien et balisage des 19 sentiers intercommunaux inscrits au guide ;

Afin de financer cette prestation, le président propose de solliciter le conseil départemental de l'Ariège suivant le plan de financement ci-dessous :

Total opération : 19.919,63 € HT

- Conseil départemental de l'Ariège : 5.975,89 € HT

- Autofinancement : 13.943,74 € HT

### Il est proposé:

**Article 1 :** D'**ASSURER** les prestations telles que présentées ci-dessus relatives à l'entretien et au balisage des 19 sentiers intercommunaux, dont le coût global est évalué à 19,919,63 € HT pour l'année 2021.

**Article 2:** D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus.

Article 3: D'AUTORISER le président à effectuer toute démarche nécessaire à l'application

de la présente délibération, à signer tous actes utiles et à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ariège.

### Adopté à l'unanimité –

----

## 2. Culture / Réseau de lecture - demande de subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques

Rapporteur: Colette LAGARDE-AUTHIE

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes ;

Vu la délibération 2020/040 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau ;

Considérant le plan de relance mis en place par le Gouvernement dans le but de relancer l'économie à la suite de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19;

Considérant que dans le cadre de ce plan de relance, l'Etat accorde une aide exceptionnelle aux acquisitions de livres par les bibliothèques des collectivités calculée à partir du montant des crédits alloués par les bibliothèques à l'achat de livres imprimés ;

Considérant que le Gouvernement a confié au centre national du livre (CNL) la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle aux achats de livres par les bibliothèques ;

Considérant que le réseau de lecture de l'agglo Foix-Varilhes constitué de 13 bibliothèques fait preuve d'une politique documentaire ambitieuse et conforme aux préconisations du schéma départemental de lecture publique et que les achats de livres imprimés s'effectuent essentiellement auprès des librairies du territoire;

### Il est proposé:

**Article 1: DE SOLLICITER** l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques auprès du centre national du livre.

**Article 2: DE PRÉCISER** que le réseau de lecture de l'agglo Foix-Varilhes répond aux critères d'éligibilité:

- Etre un réseau de bibliothèques ou une bibliothèque de lecture publique territoriale, à l'exception des bibliothèques scolaires ou universitaires.
- Disposer d'un personnel permanent ou de bénévoles formés.
- Proposer au public un accès direct aux collections et ne pas pratiquer la location d'ouvrages.

### Article 3: DE RAPPELLER que :

- Le montant des acquisitions de livres imprimés s'élève pour l'année 2020 à 41.886,67 € (article 2.188 autres immobilisations corporelles).
- Le montant prévisionnel des acquisitions de livres imprimés pour l'année 2021 s'élève à 64.310 € (article 2.188 autres immobilisations corporelles).

**Article 4**: **D'AUTORISER** le président à engager les demandes auprès du CNL et à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Adopté à l'unanimité -

----

3. Habitat / attribution de subvention sur le projet d'un propriétaire bailleur réalisé dans le cadre du Programme d'intérêt général Foix-Varilhes, en complément de l'ANAH – avril 2021

Rapporteur: Jean-Paul ALBA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/040 du 22 juillet 2020 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes du 25 janvier 2017 acceptant la convention Programme d'intérêt général Foix - Varilhes pour une période de 4 ans à compter du 2 mars 2017 ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Pays Foix – Varilhes du 7 mars 2018 acceptant l'avenant de modification du périmètre du territoire sur lequel s'applique la convention permettant ainsi à la commune de Freychenet d'intégrer un autre périmètre d'intervention ;

Vu la délibération n°2019/138 du 11 décembre 2019 relative à l'adoption du premier programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération (2020-2025);

Considérant la présentation du projet du propriétaire bailleur réalisé dans le cadre du PIG Pays Foix-Varilhes, en complément de l'ANAH, sur la période du mois d'avril 2021;

### Il est proposé:

**Article 1: DE VALIDER** les propositions d'attribution de subventions sur le projet d'un propriétaire bailleur pour un montant de 1.272,09 €.

**Article 2:** D'AUTORISER le président à notifier la subvention récapitulée dans le document joint.

**Article 3: DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Adopté à l'unanimité -

\_\_\_\_

4. Habitat / attribution de subventions sur les projets de propriétaires occupants réalisés dans le cadre du Programme d'intérêt général Foix-Varilhes, en complément de l'ANAH – avril 2021

Rapporteur: Jean-Paul ALBA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/040 du 22 juillet 2020 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes du 25 janvier 2017 acceptant la convention Programme d'intérêt général Foix - Varilhes pour une période de 4 ans à compter du 2 mars 2017 ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes du 7 mars 2018 acceptant l'avenant de modification du périmètre du territoire sur lequel s'applique la convention permettant ainsi à la commune de Freychenet d'intégrer un autre périmètre d'intervention :

Vu la délibération n°2019/138 du 11 décembre 2019 relative à l'adoption du premier programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération (2020-2025);

Considérant la présentation des projets des propriétaires occupants réalisés dans le cadre du PIG Pays Foix-Varilhes, en complément de l'ANAH, sur la période du mois d'avril 2021 ;

### Il est proposé:

**Article 1: DE VALIDER** les propositions d'attribution de subventions sur les projets de 2 propriétaires occupants pour un montant de 500 €.

**Article 2:** D'AUTORISER le président à notifier les subventions récapitulées dans le document joint.

**Article 3 : DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Adopté à l'unanimité –

----

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h05